



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 4 juin 2024 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Marc Cloutier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes en visioconférence.

125632-06-2024

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 34 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2024 (1^{ÈRE}) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2024 (2^E)

LÉGISLATION

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 643-2024 SUR LA GESTION ET L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 644-2024 RELATIF AU FONCTIONNEMENT ET AUX CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ENVOLUME



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 645-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 263 253,12\$ ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 910 277,12 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU CHEMIN DE LA CEINTURE

7. COALITION DE L'EST – LIEN ROUTIER INTERRIVES

AQUEDUC, ÉGOUTS, ORDURES

8. CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT – PARC INDUSTRIEL – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
9. CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT – CHEMIN DE LA CEINTURE – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
10. INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – PARC INDUSTRIEL – APPEL D'OFFRES PUBLIC
11. INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – CHEMIN DE LA CEINTURE – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
12. PROLONGEMENT DU CHEMIN DE LA CEINTURE – OCTROI DU CONTRAT

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13. CHEMIN DE LA CEINTURE – DEMANDE D'INFORMATIONS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) – ACCEPTATION DE SOUMISSION DE WSP
14. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 125173-02-2023 – OFFRE D'ACHAT DU TERRAIN – FABRIQUE NOTRE-DAME-DES-AMÉRIQUES
15. MODIFICATION DE LA PROMESSE D'ACHAT À COUTURE EXPRESSWAY
16. RENOUVELLEMENT DE LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)
17. AVIS DE LA PRÉSENCE D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DÉSAFFECTÉES

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

18. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – RÉFECTION DU TOÎT AU PUIITS

FINANCES

19. BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME – ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR – ACCEPTATION DE SOUMISSION
20. BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME – ACHAT D'UNE THERMOPOMPE – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

21. CAMP DE JOUR – AUTORISATION D’AVANCE DE FONDS POUR L’OTJ
22. ACHAT DE COMPTEUR D’EAU POUR INVENTAIRE – AUTORISATION DE PAIEMENT – HUOT
23. FORMATION ESPACE CLOS – GROUPE ACCISST – JEFF LABRANCHE
24. FIN DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISÉS PAR LA REDDITION DE COMPTE FINALE DU PROGRAMME PRABAM – SOUS-SOL DE L’HOTEL DE VILLE
25. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 369 800 \$
26. RÉOLUTION D’ADJUDICATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 369 800\$
27. COMITÉ DE BÉNÉVOLES DE SAINT-BENOÎT-LABRE – DERNIER RECOURS : DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE CUEILLETTE 2023-2024 À MOISSON BEAUCE
28. COMPTES DU MOIS

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

29. COMITÉ DE BÉNÉVOLES DE SAINT-BENOÎT-LABRE – DERNIER RECOURS : DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE CUEILLETTE 2021-2022 À MOISSON BEAUCE

TRAVAUX PUBLIC

30. MANDAT FRANCIS CARRIER, ARPENTEUR – ARPENTAGE ROUTE BAILLARGEON
31. NETTOYAGE DE FOSSÉS – ROUTE BAILLARGEON – APPEL D’OFFRE SUR INVITATION
32. RAPIÉÇAGE – ASPHALTAGE – OCTROI DU CONTRAT
33. CORRESPONDANCE
34. AUTRES POINTS À L’ORDRE DU JOUR
•
•
35. RAPPORT DES COMITÉS
36. PÉRIODE DE QUESTIONS
37. CLÔTURE DE LA SÉANCE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125632-06-2024

N° de résolution
ou annotation

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2024 (1^{ÈRE}) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2024 (2^E)**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2024, de la séance extraordinaire du 14 mai 2024 (1^{ère}) et de la séance extraordinaire du 14 mai 2024 (2^e);

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux des séances susmentionnés, comme rédigés, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

125633-06-2024

4. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 643-2024 SUR LA GESTION ET L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté le règlement numéro 643-2024 concernant la gestion et l'enlèvement des matières résiduelles.

125634-06-2024

5. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 644-2024 RELATIF AU FONCTIONNEMENT ET AUX CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ENVOLUME**

Il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté le règlement numéro 644-2024 concernant le fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale L'Envolume.

125635-06-2024

6. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 645-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 263 253,12 \$ ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 910 277,12 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU CHEMIN DE LA CEINTURE**

Il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 645-2024 décrétant un emprunt de 2 263 253 \$ et décrétant une dépense de 2 910 277 \$ pour le prolongement du chemin de la ceinture ainsi que le prolongement des services d'aqueduc d'égout et de la gestion des eaux pluviales. La seule modification apportée depuis le dépôt du projet est l'ajout dans le titre de : ainsi que le prolongement des services d'aqueduc, d'égout et de gestion des eaux pluviales.

125636-06-2024

7. **COALITION DE L'EST – LIEN ROUTIER INTERRIVES**

Considérant la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Québec ;

Considérant que le dossier du transport dans la capitale concerne des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que plusieurs municipalités de la région de Chaudière-Appalaches et de l'Est-du-Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-Nationale et devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de la mobilité dans la région ;

Considérant que la Caisse de dépôt et placement du Québec déposera bientôt ses conclusions sur un réseau de transport structurant pour la région de Québec ;

Considérant qu'il est crucial pour les organisations municipales de l'Est-du-Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes afin de favoriser le développement économique et le tourisme ;

Considérant l'importance du transport de marchandises dans le développement économique de la région et de tout le Québec ;

Considérant l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et Chaudière-Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'Est-du-Québec ;

Considérant le besoin d'assurer les itinéraires sûrs et rapides pour les services d'urgence afin de garantir la sécurité des citoyens et citoyennes ;

Considérant qu'un lien interrives à l'est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre de transport collectif sur le territoire ;

Considérant que la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des MRC, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au gouvernement du Québec :

- De soumettre et présenter une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'est de Québec ;
- De transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux représentants du gouvernement dans la région ;
- De transmettre la présente résolution aux représentants de la Coalition de l'Est pour un lien interrives.

125637-06-2024

8. **CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT –
PARC INDUSTRIEL – APPEL D'OFFRES SUR
INVITATION**

Considérant que nous avons reçu le devis d'appel d'offres pour le contrôle qualitatif réalisé par la firme WSP pour le projet d'aqueduc et d'égout du parc industriel ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme WSP pour aller en appel d'offres sur invitation auprès des compagnies ciblées par la municipalité, dont la liste a été déposée aux conseillers.

125638-06-2024

9. **CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT – CHEMIN DE LA CEINTURE – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

Considérant que nous avons reçu le devis d'appel d'offres pour le contrôle qualitatif réalisé par la firme WSP pour le projet d'aqueduc et d'égout du chemin de la Ceinture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme WSP pour aller en appel d'offres sur invitation auprès des compagnies ciblées par la municipalité, dont la liste a été déposée aux conseillers.

125639-06-2024

10. **INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – PARC INDUSTRIEL – APPEL D'OFFRES PUBLIC**

Considérant que nous avons reçu le devis d'appel d'offres réalisé par madame France Thibault pour mandater une firme d'ingénieur qui réalisera la surveillance du projet d'aqueduc et d'égout du Parc Industriel ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater madame France Thibault afin de procéder à l'appel d'offres publics sur SEAO.

125640-06-2024

11. **INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – CHEMIN DE LA CEINTURE – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

Considérant que nous avons reçu le devis d'appel d'offres réalisé par madame France Thibault pour mandater une firme d'ingénieur qui réalisera la surveillance du projet d'aqueduc et d'égout du chemin de la Ceinture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale et greffière-trésorière pour aller en appel d'offres sur invitation auprès des compagnies ciblées par la municipalité, dont la liste a été déposée aux conseillers.

125641-06-2024

12. **PROLONGEMENT DU CHEMIN DE LA CEINTURE**

Considérant l'appel d'offres public qui a eu lieu, trois (3) soumissions conformes ont été reçues, celle de T.G.C. inc. au montant de deux millions six cent soixante-six mille dollars (2 666 000,00\$), taxes incluses, celle de R.J. Dutil et frères inc. au montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cent cinquante-quatre dollars (2 494 154,00\$), taxes incluses, et celle de Giroux et Lessard Ltée au montant de deux millions deux cent vingt-sept mille quatre cent seize dollars et quatre cents (2 227 416,04\$), taxes incluses ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suivre les recommandations des ingénieurs de la firme WSP et d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Giroux et Lessard Ltée au montant de deux millions deux cent vingt-sept mille quatre cent seize dollars et quatre cents (2 227 416,04\$), taxes incluses et de lui octroyer le contrat sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

125642-06-2024

13. CHEMIN DE LA CEINTURE – DEMANDE D'INFORMATIONS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) – ACCEPTATION DE SOUMISSION DE WSP

Considérant qu'afin de répondre à la demande d'information du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), dans le cadre du projet de prolongement des services du chemin de la Ceinture, la firme d'ingénieurs WSP doit facturer des heures supplémentaires qui seront requises pour effectuer les vérifications nécessaires ;

Considérant que les coûts reliés à ces recherches sont estimés à environ 6 415,00\$, plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'offre de service de la firme WSP au montant estimé d'environ six mille quatre cent quinze dollars (6 415,00\$), plus taxes. À noter que seulement les heures requises nous seront facturées.

125643-06-2024

14. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 125173-02-2023 – OFFRE D'ACHAT DU TERRAIN – FABRIQUE NOTRE-DAME-DES-AMÉRIQUES

Considérant la réalisation du plan de cadastre et suivant la demande de la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques, la résolution numéro 125173-02-2023 doit être modifiée ;

Considérant les discussions avec le conseil municipal, la seule modification qui sera apportée est la dimension du terrain à acquérir ;

Considérant qu'il doit être inscrit 6 169,8 m² au lieu de 5 188 m² tel que prévue sur le plan de lotissement officiel de Francis Carrier, arpenteur ;

Considérant que le prix et les conditions demeurent les mêmes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de modifier la résolution numéro 125173-02-2023 pour inscrire 6 169,8 m² au lieu de 5 188 m².



125644-06-2024

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

15. MODIFICATION DE LA PROMESSE D'ACHAT À COUTURE EXPRESSWAY

Considérant que la promesse de vente du lot 6 539 889 à Couture Expressway devait être réalisée avant le 9 juillet 2024 ;

Considérant que la municipalité n'est pas dans la possibilité de répondre dans les délais requis ;

Considérant que la municipalité désire proposer à Couture Expressway une extension de délai de douze (12) mois supplémentaire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à négocier et signer l'addenda à l'offre d'achat avec les futurs acheteurs.

125645-06-2024

16. RENOUVELLEMENT DE LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Considérant que selon la loi, le renouvellement de la nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit être fait au deux (2) ans ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de la nomination de monsieur Paul Veilleux et de monsieur Michel Baillargeon comme membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

125646-06-2024

17. AVIS DE LA PRÉSENCE D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DÉSAFFECTÉES

Considérant que nous avons reçu d'Englobe la version finale du rapport de l'étude de caractérisation environnementale complémentaire des sols et des matières résiduelles pour le lot 6 539 889, dans le nouveau parc industriel;

Considérant qu'il y a présence de matières résiduelles, un avis de présence d'un lieu d'élimination de matières résiduelles désaffecté doit être enregistré au Registre Foncier du Québec ;

Considérant qu'un résumé de l'étude et le formulaire d'attestation devront être obtenus et qu'un notaire devra être mandaté afin d'attester et publier les documents ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à obtenir les documents nécessaires auprès d'Englobe et en assumer les frais et mandater la firme Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu, notaires pour l'attestation et la publication au Registre Foncier du Québec et en assumer les frais.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125647-06-2024

N° de résolution
ou annotation

18. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – RÉFECTION DU TOIT AU PUIITS

Considérant que le toit de la cabane des puits est dû à être refait suivant une recommandation de l'assureur ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière d'aller en appel d'offres sur invitations auprès des compagnies dont la liste est déposée aux conseillers.

125648-06-2024

19. BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME – ACHAT D'UN PROCOPIEUR – ACCEPTATION DE SOUMISSION

Considérant que l'achat d'un photocopieur pour la bibliothèque L'Envolume est nécessaire et que le conseil municipal a accepté de couvrir la dépense ;

Considérant que nous avons reçu cinq (5) soumissions

Trois (3) d'Équipement de bureau Demers :

- 4 484,26 \$, taxes non incluses
- 3 495,00 \$, taxes non incluses
- 3 100,00 \$, taxes non incluses

Deux (2) de Groupe CT :

- 5 966,56 \$, taxes non incluses
- 2 978,95 \$, taxes non incluses

Considérant les besoins de la bibliothèque et des autres usagers du Centre Intergénérationnel, les conseillers ont analysé les soumissions ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission d'Équipement de bureau Demers au montant de trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars (3 495,00 \$) et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat d'un photocopieur.

125649-06-2024

20. BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME – ACHAT D'UNE THERMOPOMPE – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Considérant que plusieurs gens ont mentionnés qu'il faisait très chaud à la bibliothèque municipale puisqu'il n'y a pas d'air climatisé ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une thermopompe ou d'un climatiseur auprès des compagnies dont la liste a été déposée aux conseillers.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125650-06-2024

N° de résolution
ou annotation

21. **CAMP DE JOUR – AUTORISATION D’AVANCE DE FONDS POUR L’OTJ**

Considérant que la municipalité a reçu une demande de la part de l’OTJ afin de procéder à une avance de fond de 6 000,00\$ et le versement du don prévu au budget de 4 000,00\$ pour couvrir les salaires et autres dépenses du camp de jour jusqu’à l’obtention des subventions à la fin de la saison estivale ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser l’avance de fond au montant de six mille dollars (6 000,00\$) et le versement du don au montant de quatre mille dollars (4 000,00\$).

125651-06-2024

22. **ACHAT DE COMPTEUR D’EAU POUR INVENTAIRE – AUTORISATION DE PAIEMENT – HUOT**

Considérant que le service des travaux publics a procédé à l’achat de huit (8) compteurs d’eau pour l’inventaire de la municipalité auprès de la compagnie HUOT au montant de 3 154,25 \$, taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le paiement de la facture auprès de la compagnie HUOT au montant de trois mille cent cinquante-quatre dollars et vingt-cinq cents (3 154,25\$).

125652-06-2024

23. **FORMATION ESPACE CLOS – GROUPE ACCISST – JEFF LABRANCHE**

Considérant que monsieur Jeff Labranche doit suivre la formation d’espace clos ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser monsieur Jeff Labranche à assister à la formation d’espace clos donnée par le Groupe AcciSST et couvrir les frais d’inscription de 266,44 \$.

125653-06-2024

24. **FIN DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISÉS PAR LA REDDITION DE COMPTE FINALE DU PROGRAMME PRABAM – SOUS-SOL DE L’HÔTEL DE VILLE**

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a pris connaissance des modalités d’application du Programme d’aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

Attendu que le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finales ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre entérine et approuve la réalisation des travaux et autorise la présentation de la reddition de comptes. Certifie que madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document à cet effet.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125654-06-2024

N° de résolution
ou annotation

25. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 369 800\$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite emprunter par billets pour un montant total de 369 800\$ qui sera réalisé le 11 juin 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
466-04-2009	101 000 \$
570-2018	88 800 \$
630-2023	180 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 630-2023, la Municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 11 juin 2024 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ière)-trésorier(ière) ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	48 700\$	
2026.	51 000 \$	
2027.	53 700 \$	
2028.	56 400 \$	
2029.	59 100 \$	(à payer en 2029)
2029.	100 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 630-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 juin 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.



125655-06-2024

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**26. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION RELATIVEMENT À
UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 369 800 \$**

Date d'ouverture	4 juin 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	11 juin 2024
Montant :	369 800 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 juin 2024, au montant de 369 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE

48 700 \$	4,81000 %	2025
51 000 \$	4,81000 %	2026
53 700 \$	4,81000 %	2027
56 400 \$	4,81000 %	2028
160 000 \$	4,81000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,81000 %

2 BANQUE ROYALE DU CANADA

48 700 \$	4,83000 %	2025
51 000 \$	4,83000 %	2026
53 700 \$	4,83000 %	2027
56 400 \$	4,83000 %	2028
160 000 \$	4,83000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,83000 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

48 700 \$	4,75000 %	2025
51 000 \$	4,55000 %	2026
53 700 \$	4,45000 %	2027
56 400 \$	4,45000 %	2028
160 000 \$	4,45000 %	2029

Prix : 98,80300 Coût réel : 4,83949 %



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Benoît-Labre accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE pour son emprunt par billets en date du 11 juin 2024 au montant de 369 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 466-04-2009, 570-2018 et 630-2023. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

125656-06-2024

27. **COMITÉ DE BÉNÉVOLES DE SAINT-BENOÎT-LABRE –
DERNIER RECOURS : DEMANDE DE CONTRIBUTION
POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE CUEILLETTE 2023-
2024 À MOISSON BEAUCE**

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aider financièrement l'organisme Association bénévole Beauce-Sartigan (ABBS) St-Benoît-Labre – Dernier recours en acquittant les frais de cueillette des denrées 2023-2024 auprès de Moisson Beauce et autoriser le paiement au montant de deux cent quatre-vingt-douze dollars et trente-deux cents (292,32 \$).

125657-06-2024

28. **COMPTE DU MOIS**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de trois cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars et vingt-huit cents (391 590,28 \$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

FACTURES PAYÉES	85 926,04 \$
FACTURES À PAYER	253 382,24 \$
SALAIRES BRUTS DU MOIS	52 282,00 \$
TOTAL	391 590,28 \$

125658-06-2024

29. **EXCAVATION DU SENTIER PÉDESTRE (PRIMA) –
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

Considérant qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'excavation du sentier pédestre qui sera aménagé derrière l'hôtel de ville ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que dans les conditions de la subvention du Programme d'infrastructure municipales pour les aînés (PRIMA) celui-ci doit être fait à l'été 2024 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à aller en appel d'offres sur invitation auprès des compagnies dans la liste déposée aux conseillers.

125659-06-2024

30. MANDAT FRANCIS CARRIER, ARPENTEUR -
ARPENTAGE ROUTE BAILLARGEON

Considérant que pour pouvoir effectuer le nettoyage des fossés correctement dans la route Baillargeon, ceux-ci doivent être piquetés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Francis Carrier, arpenteur, pour venir piquer la route Baillargeon afin de bien délimiter notre emprise.

125660-06-2024

31. NETTOYAGE DE FOSSÉS - ROUTE BAILLARGEON -
APPEL D'OFFRE SUR INVITATION

Considérant que le nettoyage des fossés dans la route Baillargeon doit être effectué ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à aller en appel d'offres sur invitation auprès des compagnies d'excavations dans la liste déposée aux conseillers pour le nettoyage des fossés dans la route Baillargeon, le tout en lien avec la subvention provenant de l'enveloppe discrétionnaire du député.

125661-06-2024

32. RAPIÉCAGE - ASPHALTAGE - OCTROI DU CONTRAT

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le rapiécage d'asphalte :

Considérant que la municipalité a reçu deux (2) soumissions conformes provenant de

Pavage Abénakis Ltée :	41 678,44 \$ (taxes incluses)
Pavage Sartigan Ltée :	38 286,68 \$ (taxes incluses)

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de rapiécage d'asphalte au plus bas soumissionnaires conformes, soit Pavage Sartigan Ltée au montant de trente-huit mille deux cent quatre-vingt-six dollars et soixante-huit cents (38 286,68 \$), taxes incluses.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

33. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de mai 2024.

34. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

•

35. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Jonathan Pépin nous parle du projet TRIOM.

Madame Mélanie Raymond nous parle de l'inauguration de la bibliothèque, ainsi que de plusieurs activités qui a eu lieu dans la municipalité. Elle mentionne aussi qu'il y a 2 nouveaux conseillers au conseil des jeunes.

Monsieur Marc Cloutier a participé à la réunion de la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'à la réunion du Ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Il a aussi participé à l'inauguration de la bibliothèque et de la cour d'école.

36. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20 h 05 à 20 h 26. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

125662-06-2024

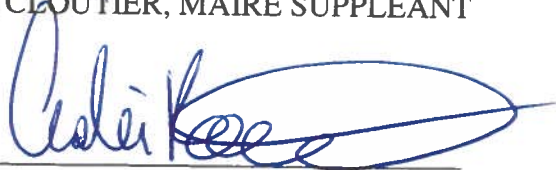
37. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 26.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Marc Cloutier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.


MARC CLOUTIER, MAIRE SUPPLÉANT


CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE